



LEYSIN - LES MOSSES - LA LÉCHERETTE

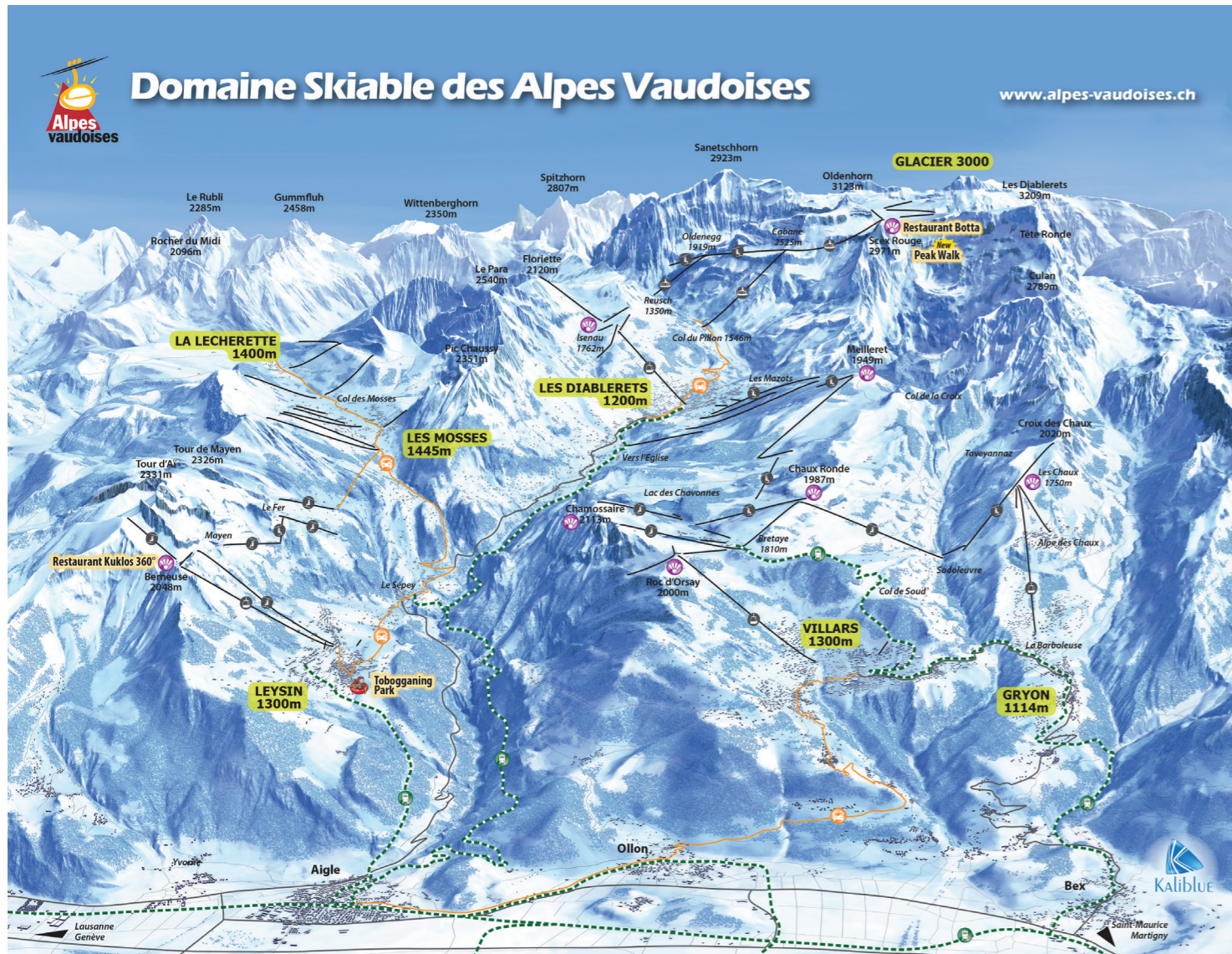


- | | | | | | |
|------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1 L Leysin - Berneuse | 6 L Les Fers | 11 L Jardin des neiges | 1 M Les Parchets I | 6 M Picatchou | 11 M Pra Cornet |
| 2 L Aï - Berneuse | 7 L Choulet | 12 L Télécorde d'Aï | 2 M Les Parchets II | 7 M Tapis Mini-Glisse | 12 M Les Eraisais |
| 3 L Chaux-de-Mont | 8 L Solepraz | 13 L Tobogganing | 3 M Le Crettex | 8 M Dorchaux junior | 13 M La Lécherette Baby |
| 4 L Leysin - Tête d'Aï | 9 L Babylift Berneuse | 14 L Plan-Praz | 4 M Dorchaux I | 9 M Dorchaux III | 14 M La Mossette |
| 5 L Brion | 10 L Vallée Blanche | | 5 M Dorchaux II | | |

RÈGLES DE CONDUITE

FIS - FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE SKI
RÈGLES DE CONDUITE DU SKIEUR DE DÉTENTE

- 1. RESPECT D'AUTRUI**
Tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.
- 2. MAÎTRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT**
Tout skieur et snowboarder doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.
- 3. MAÎTRISE DE LA DIRECTION**
Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.
- 4. DÉPASSEMENT**
Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.
- 5. PÉNÉTRATION ET DÉPART SUR LA PISTE DE DESCENTE**
Tout skieur et snowboarder qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.
- 6. STATIONNEMENT**
Tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.
- 7. MONTÉE ET DESCENTE À PIED**
Le skieur et snowboarder qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.
- 8. RESPECT DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION**
Tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.
- 9. ASSISTANCE**
En cas d'accident tout skieur et snowboarder doit prêter secours.
- 10. IDENTIFICATION**
Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.



1

Achetez vos forfaits en ligne sur easyski.ch

2

Cumulez vos points Snow+ à chaque commande

3

Transformez vos points en réductions!

Découvrez tous les avantages du nouveau programme de fidélité Snow+ sur easyski.ch

snow+

LEYSIN 13 installations - 60 km de pistes

Jours	ADULTE		ENFANT	
	Individuel	Jeune, senior ou groupe	Individuel	Groupe ou famille
Jusqu'à 13h	Fr. 39	Fr. 35	Fr. 26	Fr. 23
Dès 11h	45	41	30	27
Dès 13h	39	35	26	23
1	48	43	32	29
2	92	83	61	55
Tarifs piétons	Individuel	Jeune ou senior	Individuel	Famille
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Aller simple	12	11	8	7
Aller-retour	15	13.50	11	10
Aller simple	18	16	13	12
Aller-retour	21	19	16	14.50
PARAPENTISTES				
1 jour	28			
10 montées	80 (valable 2 ans - transmissible)			

LES MOSSES - LA LÉCHERETTE 13 installations - 40 km de pistes

Jours	ADULTE		ENFANT	
	Individuel	Jeune, senior ou groupe	Individuel	Groupe ou famille
Jusqu'à 13h	Fr. 28	Fr. 25	Fr. 19	Fr. 17
Dès 11h	32	29	23	21
Dès 13h	28	25	19	17
1	35	32	25	23
2	66	59	43	39
3	95	86	64	58
4	125	113	81	73
5	151	136	97	87
6	177	159	112	101
50 points	34		29	
100 points	68		57	

LEYSIN - LES MOSSES - LA LÉCHERETTE 26 installations - 100 km de pistes

Jours	ADULTE		ENFANT	
	Individuel	Jeune, senior ou groupe*	Individuel	Groupe ou famille
1	Fr. 51	Fr. 46	Fr. 34	Fr. 31
2	99	89	65	59
3	145	131	96	86
4	190	171	126	113
5	235	212	156	140
6	277	249	182	164
SAISON	795	705	525	475
ANNUEL	845	755	575	525

LEYSIN - LES MOSSES - LA LÉCHERETTE DIABLERETS - GLACIER 3000 VILLARS - GRYON 69 installations - 225 km de pistes

Jours	ADULTE		ENFANT	
	Individuel	Jeune, senior ou groupe	Individuel	Groupe ou famille
1	Fr. 62	Fr. 56	Fr. 41	Fr. 37
2	114	103	74	67
3	166	149	108	97
4	214	193	139	125
5	259	233	168	152
6	301	271	196	176
7	340	306	221	199
8	375	338	244	219
autres tarifs sur demande				
SAISON	1070	940	700	630
ANNUEL	1220	1090	800	730
Photo obligatoire dès 8 jours *Non valable sur abo saison/annuel				
Dès 4 jours, permet de bénéficier de 50% de rabais sur la carte journalière régionale de Gstaad Mountain Rides ou Lenk Adelboden				

STATIONS DES ALPES VAUDOISES + GSTAAD MOUNTAIN RIDES (1) + LENK-ADELBODEN 183 installations - 625 km de pistes

Jours	ADULTE		ENFANT
	Individuel	Jeune, senior ou groupe	Individuel
4	Fr. 242	Fr. 219	Fr. 143
5	290	262	173
6	333	301	202
7	377	340	228
8	421	380	252
9	456	412	274
10	488	441	294
autres tarifs sur demande			
SAISON	1'170	1'063	750
ANNUEL	1'320	1'213	850

VALAIS SKICARD 40 stations 4 bains thermaux 1 carte

Cette carte d'accès «mains-libres» est votre laissez-passer pour les sports de neige. Elle vous offre le confort idéal pour l'accès à plus de 40 domaines de renom. En prime, d'autres activités de découverte et de détente vous tendent les bras: des bains thermaux, ainsi que la Fondation Gianadda à Martigny. Cette formule à prépaiement est unique et vous donne un accès privilégié au plus grand domaine skiable du monde accessible avec un seul abonnement!

Points (1 pt = 1 fr.)	Rabais	Prix
100 pts		Fr. 100.-
200 pts	(-4%)	Fr. 192.-
300 pts	(-6%)	Fr. 282.-
400 pts	(-8%)	Fr. 368.-
500 pts	(-10%)	Fr. 450.-

CONDITIONS D'UTILISATION DES FORAITS DE SKI

- Les abonnements sont personnels et incessibles et ne seront ni échangés, ni modifiés. Les détenteurs sont responsables de conserver leur abonnement de manière à éviter une utilisation abusive par des tiers.
- La non-utilisation de l'abonnement en cas de mauvais temps, danger d'avalanche, départ imprévu, perturbation dans le trafic, fermeture des pistes, ne donne pas droit à un remboursement. Les personnes ayant l'assurance SNOWCARE bénéficient des conditions spécifiques figurant dans les conditions générales d'assurance.
- En cas de maladie ou d'accident, seules les personnes ayant contracté une assurance SNOWCARE ou PASSPROTECT ont droit à un remboursement, selon les conditions générales d'assurances. Aucun remboursement de forfait n'est accordé sur les abonnements de 1/2 jour et 1 jour.
- En cas de perte ou de vol, l'abonnement peut-être bloqué grâce au numéro figurant au dos de la Keycard. Pour les forfaits de 2 jours et plus, un duplicata sera établi au prix de Fr. 50.- sur une nouvelle keycard à Fr. 5.-

UTILISATION ABUSIVE DES FORAITS DE SKI

Toute personne voyageant sur les remontées mécaniques sans titre de transport valable ou avec le forfait d'un tiers se verra exiger une amende de Fr. 250.- + le prix du titre de transport tarif plein. De plus, le forfait du tiers sera définitivement retiré.

CONDITIONS TARIFAIRES

ADULTE Individuel Né en 1993 ou avant
Jeune Né de 1993 à 2000
Senior Né en 1951 (hommes) et 1952 (femmes) ou avant
 Né en 1938 ou avant = gratuit sur Alpes Vaudoises en hiver
 Né en 1941 ou avant = gratuit sur Leysin-Les Mosses
Groupe Dès 10 personnes
 Rabais supp. Dès 25 personnes

ENFANT Individuel Né de 2001 à 2007
Famille Enfant accompagné d'un parent payant
Groupe Dès 10 personnes
 Rabais supp. Dès 25 personnes

ENFANT jusqu'à 9 ans = Gratuit (Né en 2008 ou après) sauf pour le Superpass.

Les tarifs réduits et les gratuits sont accordés uniquement sur présentation d'une pièce d'identité. Les rabais ne sont pas cumulables!

KEYCARD

Tous nos forfaits sont émis sur KEYCARD support main-libre vendu Fr. 5.-, non-remboursable mais remplacé gratuitement en cas de défectuosité durant le premier hiver d'utilisation

ASSURANCES

PASSPROTECT
 Fr. 3.- PAR JOURNÉE DE SKI, SAISON FR. 63.-
 Remboursement du forfait de ski de 2 jours et plus en cas de maladie ou d'accident (prorata temporis)

SKICARE
 Fr. 5.- PAR JOURNÉE DE SKI, SAISON FR. 84.-
 Remboursement du forfait de ski de 2 jours et plus en cas de maladie ou d'accident (prorata temporis)
 Remboursement des frais de secours sur les pistes

PLAN DES PISTES 2016/2017

GOKIDS.CH
GRATUIT
 JUSQU'À 9 ANS

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

REMONTÉES MÉCANIQUES
TÉLÉ-LEYSIN - COL DES MOSSES - LA LÉCHERETTE SA
www.tlml.ch
info@tlml.ch
 Caisses de Leysin: +41 24 494 16 35
 Caisses des Mosses: +41 24 491 12 53
 Caisses de la Lécherette: +41 26 924 66 96

ECOLE SUISSE DE SKI
 Leysin
www.eslleysin.ch - +41 24 494 12 02

Les Mosses-La Lécherette
www.ess-lesmosses.ch - +41 24 491 17 63

OUVERTURE DES INSTALLATIONS

LEYSIN-LES MOSSES-LA LÉCHERETTE

du samedi 26 novembre 2016
 au lundi 17 avril 2017

GLACIER 3000

du samedi 29 octobre 2016
 au dimanche 07 mai 2017